

# COMMUNE D ' YEVRES

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 04 avril 2013

Le 4 avril 2013, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

D. Dousset constate avec satisfaction la présence au complet et la ponctualité des membres du conseil municipal et les en remercie.

Le procès verbal de la précédente séance, en date du 21 février 2013, est approuvé à l'unanimité.

### **COMPTE DE GESTION 2012 – BUDGET ANNEXE MAISON TRAMBLAY**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de la maison Trambly sont terminés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte de gestion à zéro de ce budget annexe et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012 – BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DOUARD Daniel, délibère sur le compte administratif communal de l'exercice 2012, dressé par Monsieur le Maire et approuve, à l'unanimité, les résultats :

Dépenses de fonctionnement : 755 741,71 €

Recettes de fonctionnement : 1 192 775,34 €

Excédent de clôture : + 437 033,63 €

Dépenses d'investissement : 346 540,27 €

Recettes d'investissement : 363 306,32 €

Excédent de clôture : + 16 766,05 €

### **VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES**

La somme nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2013 est couverte par le produit des 3 taxes directes locales.

Les taux, adoptés à l'unanimité, pour l'exercice 2013, sont inchangés par rapport à l'exercice précédent, soit :

- taxe d'habitation : 11,00

- foncier bâti : 15,10

- foncier non bâti : 37,74

### **EXONERATION FONCIER BÂTI**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer, pour deux années, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les entreprises nouvelles installées sur la commune au cours de l'année 2013.

### **EXONERATION FONCIER NON BÂTI**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer de la taxe sur les propriétés non bâties, et pour deux années à compter de leur installation, les jeunes agriculteurs installés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **MONUMENT AUX MORTS : DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE LA DEFENSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis sont en attente pour la fourniture et la pose d'un monument aux morts.

Cette réalisation peut être financée par une subvention du Ministère de la Défense.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de fourniture et de pose d'un monument aux morts, et décide de solliciter une subvention du Ministère de la Défense.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2012 – COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2012 du budget de la commune,

Soit un excédent global de fonctionnement de 437 033,63 €

et un excédent global d'investissement de 16 766,05 €

Statue sur l'affectation de ces résultats et décide de les affecter de la façon suivante :

16 766,05 € au compte 001 en recettes d'investissement

41 000,00 € au compte 1608 en recettes d'investissement

396 033,63 € au compte 002 en recettes de fonctionnement

### **BUDGET PRIMITIF 2013 – COMMUNE**

Le budget primitif 2013, adopté à l'unanimité, s'équilibre, en dépenses et en recettes de fonctionnement, à la somme de 1 452 654 €, et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 1 901 675 €.

### **AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC RUE DU LIEUTENANT STOKES : AVENANT N° 1 AU LOT N° 4**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 au lot n° 4, pour les travaux d'aménagement d'espace public rue du Lieutenant Stokes qui concerne des travaux supplémentaires liés au comblement d'une partie du bassin reconverti en espace vert et à la suppression d'un arbre sur la place du Lieutenant Stokes.

Le montant de l'avenant s'élève à : 1 503,22 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC RUE DU LIEUTENANT STOKES : AVENANT N° 2 AU LOT N° 2**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 2 au lot n° 2, pour les travaux d'aménagement d'espace public rue du Lieutenant Stokes qui concerne des travaux supplémentaires liés à l'habillage d'un coffret électrique EDF à proximité des sanitaires publics et à la réfection de la costière métal de ce même bâtiment.

Le montant de l'avenant s'élève à 1 075,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **AVENANT AU CONTRAT DE VERIFICATIONS PERIODIQUES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES AVEC L'APAVE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant au contrat de vérifications des installations électriques avec l'APAVE, suite à la construction du bâtiment technique.

Le montant de l'avenant s'élève à 201,56 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE DES APPAREILS DE DESENFUMAGE AVEC AVISS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant au contrat de maintenance des appareils de désenfumage avec AVISS, suite à la construction du bâtiment technique.

Le montant de l'avenant s'élève à 420,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE-GOUET**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Perche-Gouet, approuvant une modification de ses statuts.

La modification porte sur la compétence « Développement Economique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

## **REHABILITATION DU RESTAURANT LE SAINT JACQUES AVENANT N° 1 AU LOT N° 2**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 au lot n° 2, pour les travaux de réhabilitation du Saint-Jacques.

Cet avenant concerne le changement de dénomination de la société « LOUSA SARL » pour celui de « ITEC ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que la signature de la charte « Zéro pesticide dans nos villes et villages » avec Eure et Loir Nature est prévue dans les semaines à venir.
- que les problèmes de stationnement à Issay semblent résolus.
- que la Communauté de communes du Perche-Gouet a décidé de rendre payant les accueils périscolaires d'Yèvres et de Brou, à la rentrée prochaine, ceci afin d'harmoniser tous les accueils périscolaires sur le territoire de la Communauté de communes.
- du déroulement de l'étude sur le projet de regroupement des communautés de communes.

Monsieur le Maire fait le point sur la modification des rythmes scolaires : le conseil municipal prend acte de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, dès la rentrée 2013, par la Communauté de communes du Perche-Gouet.

Pour la commune d'Yèvres, il n'y aura pas de restauration scolaire le mercredi midi mais le transport sera assuré le mercredi.

Monsieur le Maire donne lecture du bilan des bons d'achat distribués aux anciens en décembre.

Monsieur le Maire fait le point sur divers travaux :

- aménagement espace public rue du Lieutenant Stokes : le stabilisé doit être refait partiellement, avant l'installation des derniers mobiliers.
- aménagement du restaurant le Saint Jacques : les travaux de démolition partielle sont terminés.

Monsieur le Maire rappelle des dates à retenir :

- parcours du cœur scolaire le 5 avril après-midi,
- parcours du cœur le dimanche 7 avril, rendez-vous à 9 h à la salle récréative,
- banquet des aînés le dimanche 14 avril,
- repas élus / agents le vendredi 26 avril,
- randonnées de la Communauté de communes du Perche-Gouet le dimanche 28 avril à Mottereau,
- cérémonie du 8 mai,
- salon des collectionneurs les 10, 11 et 12 mai,
- concert à l'église le vendredi 31 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.